

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2010-200

<p>1. Événement, date et lieu (11-06-01)</p> <p>Consultation LAU et RVQ 204 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RVQ 204 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Patro Laval, 145, rue Bigaouette, 19 h</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Modification à la réglementation de zonage relativement aux critères d'évaluation de certains usages conditionnels RCA1VQ 34 – (règlement omnibus)</p>										
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : Mmes Anne Auclair, Sarah Iris Foster et Karine Pouliot, MM. Georges Ducharme, Félix Boudreault et Carol-André Simard</p> <p>Membre sans droit de vote : Mme Geneviève Hamelin, conseillère municipale</p> <p>Personnes-ressources : Mme Lydia Toupin et M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou</p>												
<p>5. Information présentée</p> <p>Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.IV.Q. 34. Présentation d'information relative à la présente consultation : demande d'opinion au conseil de quartier. La consultation dans le cadre de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> sera tenue par la présidente de l'arrondissement. La fiche synthèse de la demande de modification a été remise au public et aux membres du conseil de quartier.</p>												
<p>6. Recommandations spécifiques du mandaté</p> <p>À l'unanimité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver les demandes de modification au Règlement de zonage RCA1VQ 34, tel que présenté.</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	6	Abstention	0	Total	6	<p>8. Description des options</p> <ol style="list-style-type: none"> Statu quo, c'est-à-dire refuser la demande Approuver les demandes de modification au Règlement de zonage RCA1VQ 34, tel que présenté. 	
Option	Nombre de votes											
1.	0											
2.	6											
Abstention	0											
Total	6											
<p>9. Questions et commentaires du public</p> <p style="text-align: right;">Nombre de personnes présentes : 12 Nombre de commentaires : 4</p>												
<p>Questions :</p> <p>Critères : Le requérant doit satisfaire l'ensemble des critères d'évaluation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel.</p> <p>Commentaires :</p> <p>Services administratifs : Puisque l'article 290 sur les services administratifs a été retiré des usages conditionnels puisque jugé superflu, avant de se prononcer, un intervenant aurait aimé voir comment les critères relatifs à cet usage conditionnel ont été intégrés à la réglementation de zonage.</p> <p>Résidence de tourisme et service de proximité : Un intervenant apprécie que la reformulation des critères pour la résidence de tourisme exige la présence d'au moins un commerce de proximité dans un projet de résidence de tourisme située en zone mixte.</p> <p>Établissement hôtelier et résidence de tourisme : Appuyant le critère relatif à l'apparence architecturale, une intervenante suggère de prévoir un critère relatif au développement durable qui pourrait se traduire, notamment, dans le choix des matériaux de construction ou dans la manière d'effectuer les travaux de construction ou de rénovation.</p>												

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sauveur

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2010-200

10. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

Commentaires :

Aucune question, aucun commentaire.

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Anne Auclair
Vice-présidente
Conseil de quartier de Saint-Sauveur
6 juin 2011

Préparé par



André Martel
Conseiller aux consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou